



# L'Etrille Curtilloise

Notre Grignoteuse au service ...



... des habitants de Curtilles !

## Le mot du Syndic

Chers habitants de Curtilles,  
Il m'échoit l'honneur de rédiger pour la première fois l'éditorial de notre journal communal : l'Étrille.

En préambule, j'aimerais soulever que j'occupe la fonction de Syndic depuis maintenant bientôt six mois, période durant laquelle j'ai pu m'initier dans cette nouvelle fonction qui requiert une multitude de compétences. Celle qui concerne mon talent rédactionnel restant certainement encore à confirmer ! Toutefois, je suis convaincu de la nécessité de disposer d'un moyen de communication permettant de vous faire part des différents projets et actions qui font vivre notre village. Cela dit, je m'y lance !

J'aimerais tout d'abord vous remercier de la confiance que vous avez accordée à la nouvelle Municipalité pour s'occuper des affaires de notre petit village ! La nouvelle équipe est motivée pour relever les défis qui se présentent à elle. Je dirais qu'après la législature écoulée, durant laquelle d'importantes orientations ont été prises pour notre commune, il s'agit maintenant pour nous de stabiliser la situation.

Premièrement, la finalisation du PACom va encore demander un certain effort et aussi le projet d'adduction d'eau, qui a pris beaucoup de retard, devrait en principe pouvoir démarrer au printemps prochain.

Deuxièmement, à l'orée d'une nouvelle législature, la Municipalité a aussi esquissé les nouveaux projets qu'elle entend initier. Parmi ceux-ci se

trouvent en particulier la réfection de la chaussée traversant le village et l'aménagement de ses abords, afin notamment de créer des arrêts de bus dignes de ce nom. Le projet de redéfinition de notre place de jeux fera aussi partie de ces réflexions.

Au chapitre de la gestion des déchets, nous venons d'inaugurer le 20 novembre dernier notre nouvelle Grignoteuse appelée à vous simplifier la vie et optimiser l'élimination de vos ordures ménagères. Nous profitons de cette édition pour vous présenter aussi les autres mesures d'optimisation que la Municipalité a apportées au fonctionnement de la déchetterie.

Nous nous approchons de la fin de la première année de la nouvelle législature 21-26. En plus de la prise en main de la gestion de notre commune par une nouvelle équipe, l'année nous a réservé quelques surprises dont nous nous serions bien passés.

A commencer par les intempéries du 17 juin qui ont occasionné passablement de dégâts, les masses d'eau qui se sont abattues cette nuit-là sur notre commune ont généré des coûts de remise en état relativement importants.

La pandémie également n'a cessé de faire des ravages et a largement dicté le train quotidien de tout un chacun. Souvenons-nous des différentes mesures sanitaires qui se sont succédées avec le confinement, le travail à domicile, la fermeture de certaines écoles et établissements publics dont les restaurants. Si cette crise sanitaire est en train de laisser s'opposer différents courants d'idée quant à la manière de la gérer, il n'en reste pas moins qu'elle laissera des traces profondes dans nos vies, mais aussi dans les caisses des collectivités.



Nous espérons tous que la nouvelle année nous apportera plus de sérénité sur ces points.

Je vous souhaite bonne lecture de l'Étrille et de Joyeuses Fêtes de fin d'année.

Felix Luder

### Sommaire

L'Edito	2
Curtilles-animation	3
Portrait « ça s'est fait tout naturellement »	4-5
Déchetterie : la « Grignoteuse »	6-7
Intempéries de juin et conséquences	8-9
AECLC	10
PACom et police des constructions	11
Elections Municipales et Eric Binggeli	12-13
90 ans Mme Elvira Sonnard et Mme Blurette Protti	14
Grand Prix Retro 2022 Peines et joies en 2021	15

En 2007, une poignée de citoyens de Curtilles se sont mobilisés afin de réunir les habitants autour de rencontres thématiques. Le groupe « Curtilles-Animations » était né. La première proposition avait pour thème : d'où vient l'eau de mon robinet ? Les gens étaient conviés à la visite du réservoir de la Commune et à une petite balade vers les sources du Rosex. Au fil des années, d'autres visites ont été organisées et le succès de ces rencontres a permis d'organiser des journées d'excursions complètes loin du village. Les participants ont ainsi pu visiter par exemple l'usine d'Aarau qui a restauré les cloches de l'église, le Palais fédéral et il a même été proposé d'aller dire bonjour à des anciens habitants expatriés du côté de Brienz ou en France voisine.

## Rendez-vous traditionnels

Dès le début, il a été décidé de relancer la fête de l'été. Un pique-nique sur la place de jeux le dernier dimanche des vacances, avant la rentrée. Ce moment a toujours été apprécié, les générations s'y côtoient, les enfants profitent de leur dernière journée de vacances et c'est l'occasion de palabrer entre voisins proches ou lointains sans chichis. Tout à fait l'esprit du groupe d'animation.

Parmi les activités récurrentes et toujours appréciées, les animations de Noël. Les bricolages avec les enfants fin novembre puis le sapin de la place de jeux, le vin chaud et la soupe aux pois préparée par la société de tir. Alors que les fêtes sont souvent l'occasion de retrouvailles en famille, le groupe Curtilles-Animations propose un merveilleux moment de rencontre entre les habitants en fin d'année.



Le Curtilles « Walk of Fame »



## Toujours partant

En plus des activités habituelles, le groupe se fait fort de participer à chaque événement qui marque la vie du village. Il était présent lors de la réinstallation des cloches de l'église après leur rénovation ou plus récemment lors de l'inauguration du nouveau Café Fédéral.

Plus sporadiquement, on peut également citer une journée à skis, une ballade en raquettes ou enfin des soirées plus culturelles. En effet, les spectacles organisés dans la région ont permis d'élargir l'offre des animations et de proposer d'aller voir ces spectacles en groupe. Ce fut le cas notamment à deux reprises au Tatroo d'Avenches.

Blaise Cordey



## «Ça s'est fait tout naturellement...»

Demander à Michel Déglon quelles sont les motivations ayant inspiré son long engagement au service de sa collectivité, c'est prendre le risque d'un rappel à l'ordre de valeurs que notre époque pousse à mépriser.

Entré au Conseil général de Curtilles à l'âge de 20 ans, Michel Déglon vient de le quitter, à 88 ans. Entre ces deux étapes, il a surtout siégé à la Municipalité durant 28 ans, dont 8 comme Syndic.

Pourquoi avoir donné autant de son temps et de ses ressources à son village?

L'ancien Syndic ne répond pas spontanément à la question. Comme si elle l'embarrassait, comme s'il ne se l'était jamais posée auparavant. Puis, à l'entendre, il n'y a là rien d'extraordinaire:

«Ça s'est fait tout naturellement... A 20 ans, âge de la majorité civique à l'époque, je me suis fait assermenter au Conseil Général. J'avais 23 ans, lorsque mon oncle, Armand Déglon, a décidé de quitter la Municipalité et m'a proposé de me porter candidat pour lui succéder. J'ai accepté et j'ai été élu, puis réélu et voilà...»

La Municipalité procède à la répartition des dicastères pour la législature 1978-1981:

Administration générale:	M. Michel Déglon
Finances et écoles:	M. J-P. Sonnard
Chemins:	M. Gilbert Cordey
Bâtiments:	M. Pierre Luder
Eaux:	M. J-Ls Scherler.

Extrait du procès-verbal de la première séance de Municipalité menée par Michel Déglon, Syndic.  
Des membres de la famille de 3 autres Municipaux de cette législature ont été ensuite ou sont toujours actifs au sein des autorités de la commune.

## Souci de représentation territoriale équilibrée

Michel Déglon explique que les citoyens veillaient à ce que les hameaux aient au moins un représentant à la Municipalité. De plus, lui, dont la ferme se situait juste en-dessous du réservoir des Biolles, était tout désigné pour assumer les tâches de municipal des eaux. Ainsi allait la vie, à l'époque.

«Ma fonction consistait, entre autres, à relever les compteurs d'eau, au domicile des gens. Je m'assurais aussi régulièrement du bon fonctionnement du réservoir. Il fallait encore, assez souvent, intervenir pour des fuites sur le réseau. Je pouvais alors compter sur les connaissances de Marcel Chalet, le fontainier de Lucens, un spécialiste en la matière. Comme pour le goudronnage des chemins communaux (aucun ne l'était quand je suis arrivé en Municipalité) le renouvellement des conduites se faisait par étapes, en fonction des possibilités financières de la bourse communale.»

## Chacun balayait devant sa porte

Michel Déglon se souvient qu'à l'époque, il n'y avait pas d'employé communal et qu'on faisait appel à des artisans ou entrepreneurs qu'en cas de nécessité absolue. Le Syndic et les

Municipaux s'impliquaient dans les besoins propres à leur dicastère et, si nécessaire, dans celles de leurs collègues. Pour l'entretien des rues du village, rappelle avec un brin d'ironie l'ancien élu, chacun balayait devant sa porte!

«Comme Municipal puis comme Syndic, se confie-t-il, j'ai beaucoup aimé ces tâches où je me sentais utile à la population. Me préparer pour aller en séance, après une journée de travaux à la ferme, ça ne m'a jamais pesé. C'était normal, c'est ainsi que la commune devait fonctionner et j'ai toujours trouvé de l'intérêt à participer à son évolution. En cas d'élection à la raclette, j'aurais démissionné mais ce ne fut jamais le cas. Jacqueline, ma femme qui vient de nous quitter en octobre dernier, était pourtant chaque fois inquiète, avant la proclamation des résultats.»

Michel Déglon dit avoir compté qu'entre les séances du Conseil général et celles de la Municipalité, qui se tenaient à l'enseigne du Café Fédéral, il a trinqué plus de 900 fois avec ses collègues, «sans devenir alcoolique», ajoute-t-il avec une pointe humour. Il se souvient en effet que les séances se préparaient autour d'un verre et qu'elles se terminaient à l'identique.

Il relève aussi que l'ambiance au sein de la Municipalité, a toujours été empreinte de confiance et de respect mutuel. Les courses de fin de législature et les fameuses journées des Communes vaudoises, y ont apporté un supplément de cordialité hautement appréciée.



Michel Déglon,  
un peu avant ses débuts de Syndic  
et aujourd'hui, à 88 ans



Michel Déglon en est l'illustration vivante: quand le sens du dévouement s'accommode si naturellement des petits bonheurs de l'existence, le temps passé au service des autres peut laisser de sacrés souvenirs.

Jean-Daniel Fattebert

## Jusque dans les années 60

Durant des décennies, le traitement des déchets se résumait à les enfouir tels quels, notamment dans les célèbres "décharges communales", les ruclons, pour les faire disparaître de notre vue.

Il y a 50 ans, ces déchets étaient encore en relatives faibles quantités, essentiellement constitués de déchets organiques (restes de nourriture, emballages en papier carton, cendres, ferrailles, un peu de plastique, etc) en majorité fermentescibles et putrescibles.

Avec l'arrivée des biens de consommation manufacturés industriellement, dès la fin des années 50, les déchets se sont mis à contenir des quantités croissantes de substances non dégradables, toxiques et de plus en plus dangereuses pour notre santé et notre environnement, une fois libérées dans l'écosystème. Ce qui était la règle et l'usage en 1960 n'est plus acceptable avec les substances d'aujourd'hui.

Dès la mise en application de l'Ordonnance fédérale sur le traitement des déchets du 10 décembre 1990 (OTD), la fermeture des décharges communales a été planifiée. Elle est devenue définitive en 1996. Désormais seuls y sont tolérés les dépôts de terre saine et de pierres des champs

## Le rôle des communes dans ce processus

A la fermeture des décharges communales, les communes étaient tenues d'organiser la collecte sélective des déchets ménagers et leur acheminement vers des filières d'élimination respectueuses de l'environnement. Pour Curtilles, la construction de la déchetterie actuelle permet d'y répondre depuis 2005. Toutefois le financement complet par les utilisateurs n'a pas encore été atteint.

## La base légale pour le financement de l'élimination des déchets

Dans son arrêté du 4 juillet 2011, le Tribunal Fédéral s'est prononcé sur la question en décrétant qu'en application du principe de causalité, l'élimination des déchets urbains doit être financée en totalité au moyen de taxes, fixées en fonction du type et de la quantité des déchets produits et avoir un effet incitatif.

Le TF permet dans ce cadre l'association d'une taxe perçue en fonction de la quantité de déchets (taxe au sac ou au poids) et d'une taxe de base.



La Grignoteuse prête à l'emploi

## Le nouveau règlement sur la gestion des déchets à Curtilles

Le passage à la taxe au poids par l'installation de notre Grignoteuse devant le Collège pour l'élimination communale des déchets ménagers se base sur un nouveau Règlement approuvé par le Conseil d'Etat en date du 14 octobre 2021.

L'élimination par combustion de ce type de déchets est facturée à Curtilles au poids par la SAIDEF à Posieux, le paiement par les habitants sur la même base - à CHF 0.60 par kg éliminé - rejoint donc cette logique de coller au plus près aux coûts engendrés.

Pour les habitants, c'est avant tout un plus grand confort par un horaire largement élargi pour la dépose des sacs poubelles.

La fête d'inauguration de la Grignoteuse le 20 novembre 2021 a permis de prendre la température de l'avis des habitants face à ce changement. Dans la grande majorité ils se disent satisfaits de cette nouvelle possibilité :



Ramassage dans la fosse aux ordures à la SAIDEF...



Direction incinération entre 850 et 1'000°

*« Si les coûts de l'élimination doivent augmenter pour couvrir le financement de l'élimination des déchets, autant en profiter par un plus grand confort ! ».*

*« Mon travail de tri sévère se voit mieux récompensé par cette nouvelle mesure, l'élimination des ordures ménagères me coûtera dorénavant moins chère ».*

### Autres mesures prises :



La Municipalité n'a pas attendu cette mesure pour améliorer la gestion financière des déchets produits par ses habitants.



- ☺ Une nouvelle benne permet de trier le verre par couleurs depuis février 2021. Cela permet d'augmenter la ristourne à recevoir sur l'élimination du verre.
- ☺ Bennes plus grandes de 36 m3 pour les déchets encombrants, pour le papier et les cartons afin de diminuer le nombre de transports, ce qui réduit le coût de cette élimination, en plus de diminuer l'impact environnemental des trajets.

## Crue du ruisseau des Vaux vers le Moulin

Notre symbolique et paisible cours d'eau qui s'étire tout au long de notre village a été fortement impacté par l'orage de cette nuit-là.

Ce ruisseau, qui prend sa source derrière le village de Brenles, dispose d'un bassin versant relativement important.

Avec l'intensité de cet orage, de plus de 100 mm/h, les masses d'eau drainées dans le ruisseau étaient d'une telle ampleur qu'elles ont entraîné avec elles une quantité importante de déchets de bois qui ont finalement bouché le passage sous le pont du Moulin.

Fort heureusement, le pont en béton n'a pas cédé aux ravages, mais l'eau s'est frayé un nouveau chemin par la place et ensuite la route du Moulin pour rejoindre à nouveau le cours d'eau avant la route de Romont. La place du Moulin a été inondée et ensevelie sous une couche importante de boues et de matière végétale de toutes sortes.



Le centre de renfort du SDIS a été alarmé dans la nuit. Sur place, il a été aménagé une déviation redirigeant l'eau dans son lit immédiatement après le pont, ceci afin d'éviter une crue encore plus importante.

Le matin suivant, des travaux d'urgence ont été entrepris afin de désengorger l'obstruction au niveau du pont.

Ensuite il a fallu, curer et remettre en état le lit du ruisseau qui avait été mis à mal et finalement évacuer et nettoyer la place du Moulin, ainsi que la route du Moulin.

Ce sont au total environ 100m<sup>3</sup> de déblai que l'entreprise Schmuki de Lucens a dû évacuer en compostière.

*L'importance des dégâts*

## Chemin de l'Epeney

Le chemin de l'Epeney dessert les propriétés Pichonnat Jean-Daniel et Vallet Lucien ainsi qu'une dizaine d'ha de surface agricole utile.

Suite à ce violent orage du 17 juin, ce tronçon de route a été fortement détérioré. Le collecteur n'a pas été en mesure d'absorber les masses d'eau qui se sont frayées un chemin dans le sous-bassement de la route ce qui a provoqué son affaissement.



## Route fortement détériorée

Afin d'identifier les causes de cet événement et pour définir les moyens à mettre en œuvre pour la remise en état, la commune s'est entourée des conseils de l'entreprise NPPR à Moudon.

Un rapport caméra dénote un état moyen du collecteur âgé de 50-60 ans. Des fissures dans ce tuyau en béton de 30 cm facilitent l'infiltration d'eau et de racines. Le tuf accumulé diminue sa section, deux tronçons sont obstrués à plus de 50%.

## Etat du collecteur

A noter, au vu des fortes résurgences d'eau dans le secteur de l'Epeney, ce chemin âgé de plus de 50 ans était dans un mauvais état. Des déformations importantes étaient déjà très visibles avant l'incident. Au vu de ce constat il a été décidé de mettre à neuf le tout. Suite à la mise en soumission de ces travaux par le bureau NPPR, le choix s'est porté sur l'entreprise Clot SA de Granges-près-Marnand qui, non seulement, était disponible immédiatement mais nous a aussi fait l'offre la plus attractive. Nous avons pu obtenir l'autorisation anticipée de la part du Service des améliorations foncières qui nous a, par la suite, octroyé un subventionnement de 72%.



Les travaux ont débuté le 12 octobre 2021 et se sont déroulés de manière coordonnée. Il s'est avéré durant les travaux que le coffre de l'ancien chemin était quasi inexistant, le goudron avait été posé à l'époque sur une structure peu stable. Des travaux d'assèchement et de renforcement du sous-bassement ont permis de rétablir la situation. Grâce à un travail expéditif et efficace, le nouveau tapis a pu être posé à fin novembre et l'accès aux propriétés est ainsi à nouveau assuré avant l'arrivée de l'hiver.

Au bout d'une longue et fastidieuse procédure de consultation des travaux à venir dont le suivi et l'exécution seront menés par l'AECLC (Association Eau Chavannes-sur-Moudon – Lucens - Curtilles) auprès des services de l'Etat, le projet a finalement été mis à l'enquête publique du 4 août au 2 septembre 2021. Une mise à l'enquête conjointe entre les 2 communes impliquées, Lucens et Curtilles. Une opposition a été formulée durant le délai imparti, mais suite à une procédure de conciliation, elle a été retirée.

## **Financement :**

Lors de son assemblée d'automne 2021, le Conseil intercommunal de l'AECLC a validé le plafond d'endettement prévu par les statuts et le budget 2022. Ainsi, le plan de financement du projet pourra être validé et les travaux débiteront au printemps 2022.

Comme cela a été communiqué lors du Conseil général du 14 octobre 2021, la commune de Curtilles a pu trouver un arrangement avec l'AECLC pour repousser la date d'entrée de la commune à l'association d'une année soit au 1 janvier 2021. La nouvelle tarification AECLC intervient quant à elle dès le 1er juillet 2021 pour Curtilles, cette date ayant été validée par le Conseil d'Etat.

## **Conséquences au niveau de la facturation de l'eau pour Curtilles :**

### ► Pour 2020 :

L'AECLC a rétrocedé à tous les abonnés de Curtilles le montant initialement perçu par l'association pour la consommation 2020. La commune de Curtilles a refacturé ensuite à ses abonnés la consommation 2020, mais aux tarifs prévalant antérieurement (celui de l'AEBCCS).

### ► Pour 2021 :

Pour tenir compte de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement AECLC au mois de juin 2021, il a été procédé à un relevé des compteurs à cette même date. Afin de faciliter le travail administratif, c'est l'AECLC qui produira les factures 2021 soit les 6 premiers mois de l'année au tarif AEBCCS et les 6 mois suivants au nouveau tarif AECLC. Les relevés se feront ensuite comme à l'accoutumée au mois de novembre.

Par ailleurs, la Municipalité a décidé de ne pas reconduire pour l'instant l'action de rétrocession du montant de CHF 150.-, effectuée en 2020. D'une part, l'eau 2020 à finalement été facturée à l'ancien tarif et d'autre part, tant que les travaux ne sont pas achevés, il est plus prudent de préserver le fonds de réserve « eaux ».



Il reste à soulever que ce report d'une année de l'adhésion à l'AECLC a eu comme conséquence une prise en charge partielle par la commune des frais encourus par le suivi du réseau d'eau de Curtilles dont notamment les travaux engagés suite à une importante fuite d'eau en début 2020 vers le pont de la Route de Romont.

## Une étape importante a été franchie

En date du 24.06.2021, les membres du Conseil Général de Curtilles ont approuvé à une large majorité la proposition municipale élaborée pour la révision du PACom.

En amont de ce vote important, 4 séances d'information ont été proposées en février 2021 aux propriétaires concernés durant lesquelles, M. Arm de ABA-Partenaires et M. Jourdan de Gémetris, les 2 bureaux mandatés par la Commune pour accompagner les démarches, ainsi que M. Imhof, Directeur de la DGTL vaudoise, ont présenté le projet et répondu aux nombreuses questions posées.

Durant la mise à l'enquête officielle du PACom, du 17.02 au 18.03.2021, 12 oppositions sont parvenues à la Municipalité. Cette dernière a ensuite organisé 12 séances de conciliation individuelles qui ont abouti au retrait de 5 oppositions. Conformément à la procédure, celles des 7 propriétaires restants ont été levées par le Conseil Général le 24.06.2021. Ce fait va leur être notifié officiellement par la DGTL avec le droit légal de recours, une fois le PACom approuvé par la cheffe du Département concerné, Mme Christelle Luisier Brodard.

## En attente du Canton

Une réponse reçue le 15.11.2021 de la DGTL a encore soulevé des remarques, notamment en lien avec le sort réservé à la parcelle communale devant le Collège. Pour l'heure un effet suspensif de l'approbation a été prononcé sur tout le périmètre.

Irritée et face à une incompréhension de cette mesure disproportionnée la Municipalité a immédiatement demandé une entrevue auprès de la direction du service concerné afin de tenter de débloquer la situation, rendez-vous agendé le 20 décembre 2021, à suivre...

## La Zone réservée reste en vigueur jusqu'à ... :

La Zone réservée, entrée en vigueur le 24.05.2017, afin d'éviter que de nouvelles constructions ou agrandissements changent les données durant l'élaboration du PACom, restera en vigueur jusqu'à ce que ces derniers différents avec le Canton seront levés, le PACom approuvé par le Canton et les éventuels recours des propriétaires concernés traités par le Tribunal administratif cantonal.

Le chemin à parcourir pour franchir ces prochaines étapes peut dès lors être encore plus ou moins long, un peu de patience sera alors encore nécessaire.

Félix Luder

## Police des constructions sur [www.curtilles.ch](http://www.curtilles.ch)

Une nouvelle page vous attend dès cette fin d'année sur le site Internet de la Commune. Elle est destinée aux propriétaires de Curtilles qui souhaitent effectuer des travaux de construction ou de rénovation.

- les différentes lois et règlements en vigueur
- les procédures
- les installations photovoltaïques
- les piscines
- les formulaires :
  - ◇ demande de permis pour construction de minime importance
  - ◇ installations solaires photovoltaïques
  - ◇ documents ECA concernant la protection incendie dans les bâtiments
- les spécificités des constructions hors zone à bâtir

Ces liens et documents devront aider les propriétaires à choisir la bonne procédure et de disposer des documents concernés à soumettre à la Municipalité.

La page sera complétée au fur et à mesure de l'évolution des demandes cantonales et notamment avec les nouveaux documents qui entreront en vigueur une fois la Zone réservée communale levée après l'entrée en vigueur du nouveau PACom.

Pierre-André Décosterd

## Une nouvelle équipe à la Municipalité

Le 7 mars 2021, 6 candidats convoitaient les 5 places à la Municipalité pour la législature 2021-2026. La liste de l'“Entente communale” avec les 4 Municipaux sortants a été complétée par le choix de deux autres listes, celle de „Vivre à Curtilles” de M. Francisco Santamaria et celle de „Jeunes Curtillois” de M. Diego Falk.

Tout était prêt pour un 2ème tour ce dimanche-là, mais c'est finalement M. Diego Falk qui a rejoint l'équipe en place par une élection au 1er tour au côté des 4 sortants. Les 5 élus ont ensuite soutenu M. Félix Luder comme nouveau Syndic, élu tacitement, seul candidat désigné.

Depuis juillet, la nouvelle équipe de la Municipalité n'a pas chômé :

- ◇ dépôt au Canton du PACom approuvé par le Conseil
- ◇ suivi des intempéries de fin juin
- ◇ nouveau règlement de la déchetterie et installation de la Grignoteuse devant le Collège
- ◇ suivi des travaux de l'amélioration énergétique du Collège prévus depuis début 2021
- ◇ mise en route du projet de la réfection de la route qui traverse le village

Sans parler des dossiers habituels à traiter en début de législature, comme le plafond d'endettement et de cautionnement pour les 5 prochaines années.

Le changement de Syndic et l'arrivée d'un nouveau membre à l'exécutif de Curtilles ont amené quelques ajustements dans la gestion administrative des séances, mais dans le fond la continuité est pleinement assurée et la motivation de chacun à s'investir avant tout pour le bien de la commune est bien présente.

Il n'y a pas de doute, notre commune est en de bonnes mains.

Doris Agazzi



De gauche à droite, en haut : Frédéric Cand, Félix Luder, et Eric Bessard  
en bas : Diego Falk (nouveau) et Pierre-André Décosterd

Eric Binggeli a laissé sa place de Syndic fin juin dernier à Félix Luder. Satisfait d'avoir pu mener vers une étape décisive à quelques jours de la fin de son dernier mandat un des derniers grands projets qu'il a chapeauté. L'approbation par les membres du Conseil Général du PACom (plan d'affectation communal) est certes un projet que son successeur devra remettre sur l'ouvrage pour une partie (voir page 11), mais bien d'autres communes vaudoises n'ont pas bénéficié de l'appui quasi unanime du Conseil pour ce type de projet délicat.

Curtilles lui doit aussi bien d'autres projets pour lesquels il a fonctionné comme moteur en soutenant ses collègues en visionnaire et stratège. Avant même d'être élu à la Municipalité, ensemble avec d'autres parents, il a œuvré pour le projet de la construction de la place de jeu actuelle réalisée en 95-96. Elu la première fois en 1998, il enchaîne avec la mise en place du plan de quartier au Grand Clos, la planification d'un bâtiment avec une salle communale, projet malheureusement abandonné pour des questions de coût, puis enfin la rénovation complète du Café Fédéral en 2018-2019 pour ne citer que ceux-là.

Grâce à ses compétences métier, il a su accompagner d'innombrables séances de chantier durant ses 23 années à la Municipalité dont 15 en tant que Syndic, gérant entre autre l'extension du réseau de gaz et du teleréseau dans la commune, le projet de raccordement d'alimentation en eau depuis Chesalles/Moudon et la participation à la création de la nouvelle STEP à Lucens. Côté finances, il a su trouver de savants équilibres entre investissement utile et capitalisation. Farouche défenseur de l'indépendance de la Commune, il aime le village qui l'a vu naître et grandir et dans lequel il s'est réinstallé au moment de la naissance de ses 2 enfants, aujourd'hui adultes.

Marlyse Binggeli, son épouse l'a soutenu tout au long de ces années de dévouement au bénéfice de Curtilles en laissant également son empreinte avec la conduite du groupe Curtilles-Animations. Sans elle, toutes ces réalisations menées par son mari n'auraient pas pu se dérouler de manière aussi fluide et accomplie. Qu'elle soit ici remerciée, tout comme Eric Binggeli. Que leurs séjours en montagne qu'ils affectionnent tant aient des goûts d'une pré-retraite bien méritée.

Doris Agazzi



Félix Luder et Eric Binggeli entourent Marlyse Binggeli, fleurie, en guise de remerciements

## Les 90 ans de Madame Elvira Sonnard en 2020

C'est le 29 novembre 2020 que Madame Elvira Sonnard a fêté ses 90 ans. La pandémie n'a pas permis de lui rendre la visite officielle à ce moment-là, ce n'est donc seulement début mai de cette année que la délégation de la Municipalité a pu lui rendre visite pour lui remettre un bouquet de fleurs et le cadeau de la commune.



Eric Binggeli, Robert Sonnard, Elvira Sonnard avec son arrière-petite-fille Olivia, Stéphane Tenthorey, Bluette Tenthorey, Georges Sonnard et Eric Bessard

## Les 90 ans de Madame Bluette Protti en 2021

C'est lors d'une belle journée en juin 2021 que M. Eric Binggeli a pu rencontrer Madame Bluette Protti pour lui apporter les bons vœux de la Municipalité pour ses 90 ans qu'elle a fêté le 14 mars de cette année. Le bouquet de fleurs et le cadeau de la Commune lui ont fait très plaisir.



C'est devant le rosier de son jardin qu'elle a posé pour la photo officielle aux côtés d'Eric Binggeli.

Le comité d'organisation du Grand Prix Rétro de Curtilles a remis l'ouvrage sur le métier.

C'est le week-end des 3 et 4 septembre 2022 que les bolides d'un autre temps rivaliseront sous leurs plus belles couleurs sur la route parfaite pour ce type d'événement entre Curtilles et Prévonnouloup.

Des précisions suivront dans le courant de l'été 2022 sur : [www.gpretrocurtilles.ch](http://www.gpretrocurtilles.ch)



## Les peines et les joies, en 2021



Les familles suivantes ont pris congé d'un être cher :

Willy Pantet, le 04 avril 2021

Michel Cornu, le 13 septembre 2021

Jacqueline Déglon, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Carnet des naissances :

Lorianne Frioud et Robert Borghouts ont accueilli

**Owen**, né le 20.05.2021

Aileen et Cédric Saugy ont accueilli

**Jamie**, né le 28.07.2021



Comme ces élèves anonymes, les écoliers de Curtilles se retrouvaient, dans les années 70, pour s'initier au recyclage du papier.

